



revalorisation pension alimentaire

Par **elchegue69**, le **27/07/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je viens d'envoyer une demande de révision de la pension alimentaire que je verse à la maman du garçon dont je suis le papa qui est de 426 euros/mois (au départ elle était de 12.8% par rapport aux revenus) et la modification de mon droit de garde avec 24h de plus, le mercredi de chaque semaine car je vais être licencié en septembre.

Je souhaiterai savoir :

* J'ai demandé une pension de 110 euros/mois, est ce que cette somme est correcte étant donné que :

- je vais passer de 3200 euros à 2100 euros/mois dans un premier temps puis étant en reconversion professionnelle (je viens d'obtenir mon diplôme), je vais faire un stage de 6 mois avant de m'installer en tant qu'exploitant agricole dont les revenus devraient être autour de 12000 euros/an les premières années ;
- je paye un crédit pour mon logement de 650 euros plus 150 euros de charges sans compter le reste des charges ;
- la maman s'est remariée, ils sont tous les 2 fonctionnaires, elle a eu 2 enfants, vivent bien (villa, piscine, 4x4, moto, ...) depuis, elle s'éloigne de plus en plus de mon lieu d'habitation ;
- je le prendrai en plus d'un we tous les 15j, tous les mercredis, étant donné qu'elle habite à 40kms, les frais d'essences sont importants.

* Au tribunal, on m'a informé que je ne passerai qu'en novembre, étant au chômage en septembre, si je demande à la maman de réduire la pension et si elle refuse (il y a de fortes chances, on ne dialogue pas bcp et la tension est là), je peux baisser la pension moi-même en justifiant ma baisse de revenus au juge en novembre ?

* Si la maman refuse de me laisser le petit les mercredis avant le passage au tribunal, je peux faire qq chose ?

NB : J'ai toujours payé ma pension, elle a toujours été indexée, j'ai toujours pris le petit en vacances, sa maman joue la mauvaise fois régulièrement (je viens récupérer le petit le vendredi soir comme convenu et il n'est pas là, sa maman part en we et oublie bien que le petit lui rappelle) ; lors du jugement de divorce, j'ai demandé la résidence alternée mais le juge me l'a refusée car j'étais souvent en déplacement (cela fait 3 ans que je ne suis plus en déplacement mais elle est trop loin pour la résidence alternée), qq mois après que l'on se soit séparés, elle s'est éloignée de la ville (un déménagement tous les 2 ans) où l'on vivait et s'est mis en ménage avec qq'un, du coup, de plus en plus difficile de prendre le petit en résidence alternée à 40kms!

Merci par avance de vos réponse